

MISES À L'EAU POUR EMBARICATIONS NON MOTORISÉES À PROXIMITÉ DU CANAL DE SOULANGES



CANAL DE SOULANGES

A - Saint-Féréol, Les Cèdres

Type : Descente à bateaux

Gratuit

Stationnement : stationnement incitatif de la piste cyclable Soulanges, au nord-est de l'intersection Saint-Féréol / route 338

Bassin d'une longueur de 3,5 km

Courant : départ contre le courant, retour avec le courant

B - Centre-ville de Coteau-du-Lac

Type : Quai

Gratuit

Stationnement sur place

Bassin d'une longueur de 2,5 km

Courant : départ contre le courant, retour avec le courant

C - Près du Pont Monseigneur Langlois, Coteau-du-Lac

Type : Quai

Gratuit

Stationnement sur rue

Bassin d'une longueur de 1,4 km

Courant : départ contre le courant, retour avec le courant

LAC SAINT-LOUIS

D - Parc de la Pointe, Pointe-des-Cascades

Type : quai

Frais d'accès de 10 \$ (stationnement) pour les non-résidents

Attention cohabitation embarcations motorisées sur le plan d'eau

FLEUVE SAINT-LAURENT

E - Place du quai municipal, Les Cèdres

Type : quai

Gratuit

Stationnement sur place

Attention cohabitation embarcations motorisées sur le plan d'eau

LAC SAINT-FRANÇOIS

F - Parc Promutuel, Les Coteaux

Type : Quai

Gratuit

Stationnement sur place ou sur rue

Attention cohabitation embarcations motorisées sur le plan d'eau

LE CODE D'ÉTHIQUE DU PRATIQUANT

Nous sommes heureux de nous accueillir au canal! SVP, nous vous demandons de respecter l'environnement dans vos pratiques de plein air. Voici un rappel de quelques meilleures pratiques, inspirées du mouvement Sans traces.

1. Se préparer et prévoir

- Connaître la réglementation et les particularités du lieu visité.
- Préparez-vous aux intempéries, aux urgences, etc.
- Informer votre entourage de votre itinéraire.

2. Gérer adéquatement les déchets

- Remportez ce que vous apportez. Ne laissez aucun déchet ou reste de nourriture dans la nature.

3. Laisser intact ce que l'on trouve

- Préservez notre héritage : ne touchez pas aux objets historiques et culturels, observez-les plutôt.
- Laissez les pierres, plantes et tout objet naturel tels que trouvés.

4. Respecter la vie sauvage

- Observez la faune à distance. N'approchez pas et ne nourrissez pas les animaux sauvages.
- Protégez la faune et votre nourriture en conservant votre nourriture et vos déchets dans un endroit sûr.

5. Respecter les autres usagers

- Soyez respectueux des autres visiteurs et soucieux de la qualité de leur expérience.